



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le cinq novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 30 octobre 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BARREAULT Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GAUTHIER Guillaume représenté par D CHALLOT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°129

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : EVEIL MUSICAL POUR LES AGENTS DU MULTI ACCUEIL – CONVENTION AVEC GRAND CHÂTELLERAULT

Le conseil municipal est informé du partenariat entre la commune de Naintré et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault autour d'un projet d'éveil musical.

Des enseignants du Conservatoire de musique et de danse Clément Janequin, vont intervenir auprès des professionnels de la petite enfance du multi accueil de Naintré et du Relais Assistantes Maternelles de Vouneuil Sur Vienne pour faire des séances de chant'éveil.

Ces séances, au nombre de 10, auront lieu le mardi de 20h à 21h45. Elles débuteront le 14 janvier pour se terminer le 17 juin 2025.

Ces interventions sont consenties à titre gracieux.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dite convention telle que jointe à la présente délibération.

Considérant l'intérêt de ces interventions pour les professionnels du multi accueil de Naintré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve la convention entre la CAGC et la commune de Naintré, telle que jointe à la présente, relative aux séances d'éveil municipal pour les agents du multi accueil ;
- donne tout pouvoir à M le Maire pour la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 07 NOV. 2024

